



MAIRIE DE PARIS 

COPIL

réforme des conservatoires

20 Juin 2016 14h30

Les objectifs généraux de la réforme

- ▶ Satisfaire la demande des familles en augmentant l'offre d'enseignement musical à Paris
- ▶ Permettre à un public diversifié d'accéder à un enseignement musical de qualité

I. Rétrospective sur le travail réalisé 2014-2016

3 groupes de travail thématiques pilotés par la DAC, composés des directeurs de conservatoire et de conseillers aux études, pour affiner les 3 axes de la réforme :

- I. Développement de nouvelles offres pédagogiques
- II. Mise en place d'un parcours de sensibilisation musicale
- III. Développement de partenariats

I. Rétrospective sur le travail réalisé 2014-2016

- I. **La concertation sur chacun des 3 axes a été menée avec l'ensemble des parties prenantes**
 - ▶ 4 COPILS
 - ▶ 1 réunion de restitution des expérimentations dans chaque CMA, soit 17 réunions
 - ▶ 14 comités locaux et 3 à venir avec les élus locaux, les parents d'élèves, les professeurs, les partenaires...
 - ▶ Audiences syndicales
 - ▶ Rencontres avec les associations de parents d'élèves
 - ▶ A venir : Réunion avec l'ensemble des professeurs

I. Rétrospective sur le travail réalisé 2014-2016

2. Les expérimentations menées sur chacun des axes

62 expérimentations lancées à partir de la rentrée de septembre 2015.

Chaque expérimentation a fait l'objet d'une évaluation et d'une restitution au corps enseignant.

I. Rétrospective sur le travail réalisé 2014-2016

Axe I. Le développement de nouvelles offres pédagogiques

► Objectifs :

- Démocratiser l'accès aux conservatoires
- Favoriser l'accueil des adolescents
- Accompagner les pratiques contemporaines de la musique et favoriser l'innovation pédagogique

► 41 expérimentations menées en 2015-2016

Exemple : Dans le 12^e, brass band orchestre, trompette, trombone, tuba accessible du CMI à la 4^{ème}

I. Rétrospective sur le travail réalisé 2014-2016

Axe 2. Le parcours de sensibilisation musicale

▶ **Objectif :**

- Permettre à tous les élèves de CP de découvrir le conservatoire à travers un parcours de découverte et de pratique instrumentale
- Créer une offre de proximité s'inscrivant dans le Parcours éducatif artistique et culturel, afin de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

▶ **6 expérimentations** menées en 2015-2016

Exemple du CMA 18 : 5 classes de CP (env. 24 enfants) de 5 écoles, chaque école vient 3 fois. 6 ateliers (corps, violon, clavecin, trombone, flûte, percussions) proposés, chaque enfant bénéficie de 2 ateliers de 30 minutes par groupes de 4. Constat : grande motivation des élèves + bonne insertion dans le projet de classe

I. Rétrospective sur le travail réalisé 2014-2016

Axe 2. Le parcours de sensibilisation musicale

- ▶ **Co-construction du parcours de sensibilisation musicale :**
 - Réflexion Rectorat / Ville (DASCO-DAC) pour intégrer les actions proposées par les CMA dans le PEAC en s'appuyant sur les enseignants de l'école : directeurs, professeurs des écoles, et PVP musique
 - La DASCO a organisé dans 13 CMA des rencontres avec les IEN, les directeurs de CMA et les PVP Relais pour créer du lien et discuter localement de chaque projet de CMA
 - Rédaction en cours d'un document commun avec le Rectorat nationale faisant le lien entre le projet de la Ville et le PEAC (Instructions officielles nationales)

I. Rétrospective sur le travail réalisé 2014-2016

Axe 3. Les partenariats / les acteurs

- **17 Conservatoires** (*enseignement spécialisé en musique, danse et art dramatique, les élèves ont majoritairement entre 7 et 25 ans*)
- **51 Centres Paris Anim'** (*400 activités relevant d'offres culturelles ou d'activités de loisirs ; lieu de vie ou de convivialité de quartiers ; élèves aussi bien enfants, adolescents et adultes*)
- **10 associations de musique subventionnées par la ville** (*dont la mission principale est la pratique d'enseignement musical*)

I. Rétrospective sur le travail réalisé 2014-2016

Axe 3. Les partenariats / Les objectifs :

- Identifier les différents intervenants à l'échelle de l'arrondissement (Centre Paris Anim', association) et expérimenter des collaborations
- Affirmer les identités professionnelles de chaque partenaire compte tenu de leurs pédagogies et des pratiques propres

Intervention de Michel Maunas, directeur du conservatoire du 9^{ème} arrondissement

- Accueillir au conservatoire un public bénéficiant d'un suivi social

Exemple d'expérimentation : Partenariat entre le CMA 16 et 2 Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : apprentissage d'instruments en pédagogie de groupe pour une dizaine d'adolescents.

II. Le dispositif en place pour la rentrée 2016

Inscription des débutants au conservatoire

- 2^{ème} année du tirage au sort pour les inscriptions des débutants
- Maintien du double cursus en 2nd et 3^{ème} cycle

II. Le dispositif en place pour la rentrée 2016

Les nouvelles filières complémentaires aux dispositifs existants

Dans chaque conservatoire :

- Une filière voix
- Une filière de pratique instrumentale collective : *musiques anciennes, vents, violon-jazz...*
- Le développement des filières mixtes, nouvelles technologies et musiques actuelles

II. Le dispositif en place pour la rentrée 2016

Le Parcours de Sensibilisation Musicale – 1^{ère} phase de déploiement

2 type d'offres proposées par les conservatoires aux écoles primaires :

- **Une offre de culture musicale** : rencontres d'artistes, concerts commentés, immersion musicale, sensibilisation instrumentale, à raison d'à minima 3 rencontres dans l'année scolaire
- **Une offre de pratique instrumentale** : Ateliers de pratique instrumentale, à minima 3 rencontres dans l'année scolaire par classe

II. Le dispositif en place pour la rentrée 2016

Le Parcours de Sensibilisation Musicale

Jusqu'à maintenant, 900 enfants étaient accueillis en éveil et initiation au sein des conservatoires.

À terme, avec la mise en place du PSM, ce sont plus de 17 000 enfants de CP qui bénéficieront du parcours de sensibilisation musicale.

II. Le dispositif en place pour la rentrée 2016

Le développement des partenariats avec des structures culturelles

- Rendre plus lisible, plus importante et plus complémentaire l'offre globale en enseignement de la musique, en pensant l'offre collectivement (conservatoires, centres Paris Anim', écoles associatives)

II. Le dispositif en place pour la rentrée 2016

Construire **une offre plus complémentaire et plus lisible** :

- Mettre en place des plaquettes d'informations communes, déclinées avec les outils numériques et des réunions d'informations conjointes
- Mettre en place des actions communes : orchestres composés conjointement, représentations communes, cours partagés de formation musicale...
- Développer des formations communes/ ateliers d'échange pour les enseignants : ateliers d'échanges autour de la formation musicale instrumentale
- Organiser des réunions de rentrée entre directeurs Centres Paris Anim' / Conservatoires

II. Le dispositif en place pour la rentrée 2016

Poursuivre les partenariats avec des structures du champs social

- ▶ Un partenariat à caractère social sera développé dans chaque conservatoire.

La priorité est donnée aux structures de la ville :

- DASES : Clubs de prévention, Services d'Accueil Familial, Centres sociaux et socioculturels
- DJS : Espaces Paris jeunes

II. Le dispositif en place pour la rentrée 2016

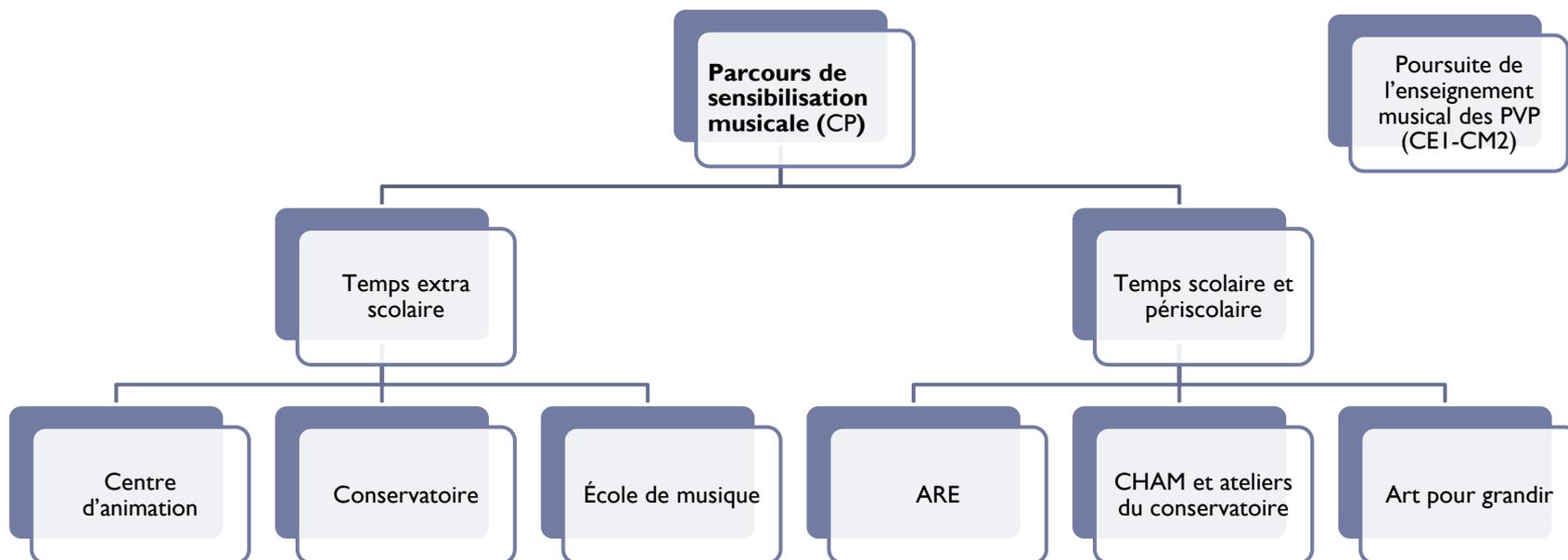
Une réforme reposant sur des **moyens budgétaires et humains supplémentaires** (pas de redéploiement au détriment de l'offre existante)

- 5 postes de catégorie C créés pour améliorer les conditions d'accueil dans les conservatoire
- 1 poste de catégorie A créé au BEAPA pour piloter le déploiement du parcours de sensibilisation musicale et des partenariats
- 469 heures hebdomadaires supplémentaires allouées à la réforme (environ 14 600 heures utilisés de façon hebdomadaire par les conservatoires).

III. Les effets de la réforme

I. Les créations de places

- ▶ Environ 3800 places seront créées par la municipalité d'ici 2020
- ▶ L'enfant pourra choisir quel type d'activité lui convient



Rappel de l'offre musicale de la Ville de Paris en temps extra-scolaire

Type de structure	Nombre de structures	Nombre de places en musique 2015-2016	Nombre de places en musique pour les CEI	Nombre d'enfants scolarisés en CEI	Perspective d'augmentation de places en musique CEI 2014-2020
Conservatoire - élèves musiciens	17 conservatoires d'arrondissement + CRR	14 488 places	2 892 places	16 437 CE1	2 800 places pour les CEI
Centre d'animation - élèves musiciens	53	9 158 places	1 300 places		Environ 300 places pour les CEI
École de musique subventionnée par la ville	10	3 020 places	Estimé à 350 places		Estimé à 700 places pour les CEI
Total Musique	81 structures	26 666 places	4 542 places pour les CEI		environ 3 800 places créées pour les CEI
					TOTAL places disponibles pour les CE1 en 2020: 8 342 places

Rappel de l'offre musicale en temps scolaire et périscolaire

Type de structure		Nombre d'actions	Nombre d'inscrits 2014-2015
Scolaire	Classe Horaire Aménagée Musique (CHAM) - orchestre	6	355
	Action en milieu scolaire des conservatoires (orchestre à l'école, atelier musical...)	14	465
	Art pour grandir -hors conservatoire (orchestre pas de loup, résidence les petits riens, sonic protest...)	8	740
Périscolaire	ARE (instruments, chœurs)	426	5 623
Total		454	6 718

Rappel de l'offre musicale globale soutenue par la Ville de Paris

- ▶ L'ensemble des **institutions financées par la Ville** qui soutient la pratique musicale et qui propose des ateliers pour enfants :

La Philharmonie – La Cité de la Musique, Le Théâtre de la Ville, Le Théâtre du Châtelet, La Gaîté lyrique, Les 3 Baudets, Le 104, Le Centre Fleury Goutte d'Or ...

- ▶ **Les actions supplémentaires proposées par la DASCO :**

Organisation d'évènements avec les classes : Fête des Vendanges (square Louise Michel), Nuit des étoiles, Philharmonie I)...

Ateliers pédagogiques (14) du CP au CM2, classes spécialisées, centres scolaires en hôpital

III. Les effets de la réforme

2. Les nouvelles filières préservent l'excellence pédagogique dans les conservatoires :

- viennent en complément de l'existant
- conduisent à consacrer à l'élève le même temps pédagogique que celui des filières individualisées
- se réalisent avec des professeurs volontaires
- relèvent du choix des familles

III. Les effets de la réforme

3. La possibilité de passerelles entre les différentes structures

- ▶ Construction de **passerelles** entre les structures de la Ville de Paris pour permettre des parcours divers : accès au conservatoire sur audition pour un non débutant, orientation d'un élève concertée entre structure...

4. Une visibilité sur l'offre globale entre les différents acteurs

IV. Les prochaines étapes

- ▶ Développement des pratiques innovantes
- ▶ Déploiement total du Parcours de Sensibilisation Musicale
- ▶ Poursuite des comités locaux organisés par les directeurs de conservatoire en présence de l'ensemble des acteurs